Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_012-DE

DC_2026_012

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gilbert GERARD - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Lisiane HUET - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Erwann ROUGIER - VITRE,Nicolas KERDRAON - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN,Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT,Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Nathalie CLOUET,Marie-Renée SAILLANT,Bertrand DAVID,Danielle DEVILLE,Catherine LECLAIR,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Joseph JOUAULT,Erick GESLIN,Pierre LEONARDI,Danielle MATHIEU,Christophe LE BIHAN,Fabrice HEULOT,Jean-Yves BESNARD,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_012-DE

DC_2026_012

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Création d'un nouveau budget annexe dédiée aux énergies naturelles renouvelables - Budget primitif 2026

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-20 relatif aux finances intercommunales, les articles L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux ;
Vu l'instruction comptable M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation budgétaire applicables au 1er janvier 2026 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2024-161 du conseil d'agglomération du 27 juin 2024, relative à la création et au financement d'une boucle d'autoconsommation collective sur la zone d'activité du Haut Montigné ;
Vu la délibération n° 2025-199 du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025, relative au financement par Vitré Communauté du projet éolien du Harault ;

Considérant la volonté de créer un budget annexe afin d'isoler budgétairement et comptablement les dépenses liées à ces projets de type Énergies naturelles renouvelables (Enr) très spécifiques, en cours ou à venir ;

Considérant que, si Vitré Communauté cofinance lesdits projets de type Enr, l'agglomération n'en est pas pour autant l'exploitante commerciale, et qu'il convient dès lors de ne pas assujettir ce budget au régime fiscal de la TVA ;

Considérant le projet de budget « Energies Naturelles Renouvelables / ENr » présenté a minima dans un premier temps, lequel sera consolidé lors du budget supplémentaire ;

Il vous est proposé :
- De créer au 1er janvier 2026 un budget dénommé « Energies Naturelles Renouvelables / ENr », sous nomenclature M57 ;
- D'approuver le budget primitif 2026 de ce nouveau budget, par un vote par nature au niveau du chapitre, comme suit :

Sens	Nature	Libellé Nature	Chapitre	Libellé chapitre	Service	Antenne	BP 2026	OBSERVATIONS
Dépenses	2748	Autres prêts	27	Autres immobilisations financières	AUTO	HTMONTIGNE	62 000,00	Apport en CCA Montigné Energies
Dépenses	2748	Autres prêts	27	Autres immobilisations financières	EOLE	PEHAR	1 536 250,00	Apport en CCA PEHAR (1 536 206 € au 12/12/2025)
Dépenses	261	Titres de participation	26	Participations et créances rattachées	EOLE		1 500,00	Enveloppes nouveaux projets
Recettes	1641	Emprunts en euros	16	Emprunts et dettes assimilées	EOLE	PEHAR	1 550 000,00	Emprunt projet éolien
Recettes	13158	Bâtiments et installations	204	Subventions d'équipement versées	EOLE		49 750,00	Subvention d'équilibre du budget principal

- D'autoriser le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle par le budget principal de 49 750 €

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260130-DC_2026_012-DE

DC_2026_012

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 30/01/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU

Signé par : Thérèse MOUSSU
Date : 02/02/2026
Qualité : 8e vice-présidente : Thérèse Moussu

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.